

Le **mardi 21 Avril 2026** à **18 h 00**,  
Le Conseil s'est réuni à la Mairie  
Sous la présidence de **M. BAILLET Sébastien, Maire**  
En suite d'une convocation en date du 14 Avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
**062-216203182-20260421-DEL23-210426-DE**  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/04/2026

**Étaient présents :**

1. M. BAILLET Sébastien
2. M. LEPRÊTRE Régis
3. Mme WACOGNE Aurore
4. Mme POMMIER Marie-José
5. Mme FOURNIER Pauline
6. M. GOSSELIN Jean-Michel
7. Mme ROUX Bérénice
8. M. MATHIAS Serge
9. Mme BONVOISIN Nathalie
10. M. LEPRETRE Emmanuel
11. Mme CALOIN Allison
12. M. RAMET Fabien
13. Mme HENRIETTE Aurélie
14. M. HOLMÈS Arnaud
15. Mr CARALP Philippe
16. Mme ÉLYSÉ Andréa
17. M. WAROT Laurent
18. Mme LOTH Cécile
19. M. TINDILLER Franck
20. M. DE ROQUIGNY Antoine
21. Mme MAILLART Maryse
22. Mme PRUVOST Coralie
23. M. LAMOUR Jean-Pierre
24. M. BERRIER Paul
25. Mme DHALENNE Brigitte

**Absent(s) excusé(s) :**

1. Mme TILLIER Nathalie donne procuration à Mme BONVOISIN Nathalie
2. M. BONVOISIN René donne procuration à Mme FOURNIER Pauline
3. M. HAGNERÉ Damien à Mme WACOGNE Aurore
4. Mme PHILIPPOT Loëtitia à Mme CALOIN Allison
5. M. RAMET Philippe à M. BAILLET Sébastien
6. Mme CATHERIN Athénaïs à M. MATHIAS Serge
7. M. CAUX Franck à MR TINDILLER Franck
8. M. RAMET Dominique à M. BERRIER Paul

**Secrétaire de séance :** Mme WACOGNE Aurore

En exercice : 33

Présent(s) : 25

Absent(s) – Procuration(s) : 8

Absent(s) non excusé(s) : 0

## DÉLIBÉRATION N° 2026-23

**OBJET : Désignation d'un délégué du Conseil municipal auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21 ;

**Vu** le courrier de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais en date du 11 mars 2026 relatif au renouvellement de ses instances ;

**Considérant** que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué représentant la commune au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) ;

**Considérant** que chaque commune membre doit désigner un représentant appelé à siéger au sein des instances de la Fédération pour la durée du mandat municipal ;

**Considérant** que cette désignation doit intervenir dans les meilleurs délais afin de permettre l'installation des instances de la Fédération ;

**Considérant** que le scrutin secret a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une élection à trois tours de scrutin (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé). Sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en cas de nomination ou de présentation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- **procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un délégué du Conseil municipal auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) ;**
- **désigner le délégué de la commune au sein de la FDE 62 :**
  - Monsieur René BONVOISIN
- **préciser que :**
  - ce délégué est désigné pour la durée du mandat municipal ;
  - il représentera la commune au sein des instances de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire d'Étapes-sur-mer,  
Sébastien BAILLET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nomenclature acte : 5.3 (Désignation de représentants)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2026

Date de la publication le 27 avril 2026